



## Informations communales - Lettre N°30

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,  
Voici les actualités du jour

### Actualités

- **Compteur Linky (Enedis):**

Ce lundi 3 juin, suite à la venue d'une résidente de notre commune en Mairie (qu'elle en soit remerciée), je suis intervenu pour stopper l'installation de ce fameux compteur, rue des Fours. Quatre Linky ont été posés sans que j'en sois averti au préalable. Cela, à l'encontre des deux arrêtés municipaux qui ont été pris afin de garantir la sécurité de tous lors du déploiement de cet appareil communicant (je ne m'oppose pas à la volonté de chacun d'accepter ce type de compteur). Pour autant, il est inacceptable que la société "Solutions 30" (sous-traitante d'Enedis) fasse fi des recommandations préconisées par son commanditaire et place ces compteurs sur des supports en bois (risque d'incendie). Je ne parle pas des autres inconvénients qui pourraient survenir à la suite de l'implantation du Linky voulue par notre chère administration bruxelloise.

La norme préconisée par Enedis concernant les supports du Linky est celle ci :  
NF C 14-100

Elle détermine et assure la non-propagation d'un départ de feu dans une habitation à la suite de l'installation d'un compteur de type Linky.

Pourquoi ces compteurs sont-ils installés sur des supports autres que ceux préconisés par Enedis dans notre commune ? (dernier exemple rue des Fours...). Des Guernois ont, d'ores et déjà, barricadé le coffret contenant leur compteur. Grand bien leur fasse.

Je n'accepterai pas le dictat d'une entreprise sur notre commune. Il est de mon devoir de suspendre, si besoin est, avec le recours des forces de l'ordre, le déploiement de ce compteur et d'écrire au Procureur de la République afin qu'Enedis réponde de ces actes en cas d'incident, sans parler du non respect des arrêtés municipaux (amendes à la clé).

Où est notre démocratie ? Pourquoi remplacer des compteurs en bon état de marche par des compteurs communicants qui ne font la part belle qu'à Enedis. La démocratie bruxelloise ou plutôt le lobbying bruxellois prévaut sur la sécurité des Guernois ? Sans nul doute. Qui est gagnant par rapport à l'installation de ce type de compteur ? Regardez les augmentations de vos factures depuis le 1er juin. Une autre à venir début août. Comme le prétend Enedis, tout est gratuit. En êtes vous certain ? A vous de le déterminer.

Pour finir, chacun est libre d'accepter ou non l'implantation de ce type de compteur à son domicile et ce, à conditions qu'il soit posé dans les règles de l'art, qu'il soit accepté, le cas échéant, qu'une surfacturation puisse vous être imputée et autres mésaventures s'y rattachant.

Il était question que ce déploiement devait intervenir début juillet. Il s'avère qu'il n'en est rien. L'opérateur mandaté par Enedis (Solutions 30) est à pied d'oeuvre et commence le déploiement dès ce jour. N'hésitez pas à joindre la mairie pour toutes informations complémentaires ou demander l'intervention d'un élu si vous remarquez une intervention non-voulue à votre domicile ou au domicile d'un de vos voisins.

Je reste à votre disposition sur ce sujet. N'hésitez pas à en parler à vos voisins.

Les deux arrêtés de la commune : [Cliquer ici](#)

- **Route départementale 148**

Les travaux continuent sur la route départementale reliant Dennemont à Guernes. Pour l'heure je ne suis pas entièrement satisfait des travaux. Espérons que cette route soit digne, enfin, de sa dénomination première.

La fin des travaux est prévue ce vendredi 7 juin 2019.

-----

Afin de profiter pleinement des mises à jour du site de la commune, vous pouvez actualiser les différentes pages lors de vos escapades sur le site "Guernes.fr" (si besoin est).

-----

**251 abonnés à ce jour**

**Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.**

**Votre Maire : Pascal Brusseaux**

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue

© 2018 Mairie de Guernes